



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 août 2024  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-neuvième session**  
Point 150 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Rapport sur les activités du Bureau des services  
de contrôle interne**

## **Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024\*\***

### **Rapport du Bureau des services de contrôle interne**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 et 3), [66/236](#) (II, par. 5) et [74/263](#) (VIII.A, par. 14) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, le Bureau des services de contrôle interne a publié 252 rapports (hors opérations de paix), dont six à l'intention de l'Assemblée générale. Ces rapports comportaient 706 recommandations visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les opérations, dont une était considérée comme d'importance critique. L'application des recommandations formulées par le BSCI pendant la période a permis de faire des économies et de recouvrer un montant de 2,99 millions de dollars. On trouvera dans l'additif du présent rapport une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

\* [A/79/150](#).

\*\* À l'exclusion des activités se rapportant aux opérations de paix. Les résultats des activités portant sur ces opérations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 sont présentés dans le document paru sous la cote [A/78/301 \(Part II\)](#). Ceux qui concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 seront présentés dans le document [A/79/309 \(Part II\)](#).



## I. Introduction

1. Par sa résolution 48/218 B, l'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, le Bureau aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources et du personnel de l'ONU en fournissant des services d'audit interne, d'évaluation et d'investigation.

2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur les opérations de paix. Outre les résultats des activités relatives au Secrétariat, il contient également une présentation générale des résultats concernant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui font l'objet de rapports annuels distincts du BSCI à l'intention des organes directeurs respectifs de ces deux organismes. On trouvera dans l'additif du présent rapport (A/79/309 (Part I)/Add.1) une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

## II. Tendances générales et problèmes stratégiques concernant le contrôle interne dans l'Organisation

### Stratégie d'assurance et plan de travail fondé sur les risques du BSCI

3. Le BSCI a pour but d'apporter aux entités faisant l'objet de ses activités de contrôle une valeur ajoutée dans les domaines de la gestion des risques, de la gouvernance et des opérations. Sa stratégie d'assurance est fondée sur les risques, en ce sens qu'elle cible les principaux risques qui pèsent sur la bonne mise en œuvre des priorités de l'Organisation en matière de programmes et de gestion. Le BSCI évalue ces risques sur la base des résultats et des conclusions de ses activités de contrôle, en s'entretenant avec la direction et les responsables des risques au sein de l'Organisation, ainsi qu'en consultant d'autres entités de contrôle. Pour mettre en œuvre sa stratégie d'assurance, il élabore des plans de travail fondés sur les risques, qui sont revus et adaptés chaque année. Pour l'audit interne, le plan de travail vise à couvrir tous les risques critiques et élevés pour l'Organisation sur trois ans, et les risques moyens sur cinq ans. En ce qui concerne l'inspection et l'évaluation, le BSCI vise à couvrir tous les programmes sur un cycle de huit ans. En ce qui concerne les enquêtes, il s'efforce de répondre rapidement à tous les signalements d'irrégularités et de mener à bien ses enquêtes avec efficacité et dans le respect des normes de qualité professionnelle requises.

### Priorités

4. En mettant en œuvre la stratégie d'assurance du BSCI et en élaborant ses plans de travail fondés sur les risques pour la période considérée, le Bureau a continué d'accorder la priorité aux domaines suivants : a) la mise en œuvre des réformes des piliers « gestion », « paix et sécurité » et « développement » ; b) le renforcement de la culture institutionnelle, y compris la prise en compte du risque d'inconduite dans le cadre d'enquêtes ; c) la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, y compris la gestion des risques de fraude et de corruption ; d) la gestion de la réduction des effectifs ou de la transition des missions ; e) le renforcement du système de protection contre les représailles (protection des lanceurs d'alerte)<sup>1</sup>. Le Bureau a

---

<sup>1</sup> Les activités de contrôle relatives aux opérations de paix, y compris la couverture des domaines prioritaires relatifs aux réformes en matière de paix et de sécurité et aux missions en cours de retrait ou de transition, feront l'objet d'un rapport dans le document A/79/309 (Part II).

continué également de s'occuper des différents programmes et stratégies de l'Organisation, notamment des activités transversales telles que la fourniture d'un appui aux États Membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre des stratégies du Secrétaire général relatives à l'égalité des genres, à l'égalité raciale, à la durabilité environnementale et aux données.

### Priorités de gestion

5. En ce qui concerne la gestion du BSCI, l'accent a été mis sur le renforcement de la gestion et de la sécurité de l'information du Bureau, notamment en élaborant un plan d'action visant à mettre en œuvre les conclusions d'une évaluation interne de l'accès, du traitement et de la classification de l'information au sein du BSCI. La direction a également pris des mesures tendant à s'assurer que tous les membres du personnel du BSCI examinent et reconnaissent chaque année leurs obligations en tant que fonctionnaires internationaux et en tant que membres du BSCI exerçant des fonctions de contrôle.

6. Le BSCI a fait procéder à des évaluations externes et indépendantes portant sur la qualité des travaux de chacune des trois fonctions principales du Bureau : l'audit interne, l'inspection et l'évaluation, et les enquêtes. L'objectif de ces évaluations est de fournir un point de vue indépendant sur la question de savoir si les fonctions de contrôle interne du BSCI sont exercées conformément à son mandat, au cadre réglementaire des Nations Unies et aux normes professionnelles applicables, afin de produire des résultats de contrôle interne de qualité.

7. L'évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête a été achevée au cours de la période précédente. Le rapport du Groupe d'experts contient 22 recommandations visant à améliorer le processus d'enquête interne du BSCI (12 recommandations) ou les politiques de l'Organisation régissant la fonction d'enquête du BSCI (10 recommandations). Le BSCI a pris des mesures pour donner suite à ces recommandations.

8. L'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne a été achevée au cours de la période considérée. Le rapport du Groupe d'experts indépendants contenait neuf recommandations adressées au BSCI et visant à améliorer son processus d'audit interne. Le Bureau des services de contrôle interne a engagé des mesures destinées à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts. On trouvera de plus amples détails dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

### Recommandations contenues dans le rapport sur l'évaluation externe indépendante de la qualité de la fonction d'audit interne du BSCI

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Échéance</i>	<i>État de l'application</i>
Mettre à jour les orientations internes confirmant les responsabilités du Directeur de la Division d'audit interne	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application
Élaborer une stratégie d'analyse des données afin de développer les outils et d'améliorer les capacités et les techniques d'analyse des données et leur application dans les produits de la Division de l'audit interne	Mars 2025	Recommandation en cours d'application
Définir une stratégie pluriannuelle pour la Division de l'audit interne qui soit conforme à notre Programme commun	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Échéance</i>	<i>État de l'application</i>
Instituer une approche systématique tendant à démontrer que l'assurance couvre les principales catégories de risques du Secrétariat	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application
Améliorer la documentation sur la manière dont les diverses missions contribuent à fournir une assurance sur les risques déterminés à l'échelle du Secrétariat et des entités distinctes	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application
Examiner la contribution que la Division de l'audit interne peut apporter à la fourniture d'une assurance sur la déclaration de contrôle interne du Secrétariat, ainsi que sur d'autres composantes de la gouvernance à l'échelle de l'Organisation	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application
Renforcer le suivi de la mise en œuvre des recommandations	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application
Améliorer l'approche visant à assurer et à intégrer la prise en compte des risques liés aux systèmes d'information, aux technologies de l'information et aux données dans la planification des diverses missions	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application
Renforcer le suivi des ressources des différentes missions d'audit, y compris celui des efforts du personnel par rapport aux activités et aux coûts liés aux déplacements et aux experts externes en la matière, ainsi que les mécanismes de suivi des variations	Décembre 2024	Recommandation en cours d'application

9. Une évaluation de la fonction d'inspection et d'évaluation est actuellement en cours et devrait être achevée au cours de la deuxième partie de l'année 2024.

### III. Coopération et coordination

10. L'administration et le personnel des entités concernées par les activités de contrôle du BSCI ont coopéré avec ce dernier de façon satisfaisante au cours de la période considérée. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les comités d'audit du HCR et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont continué de fournir des orientations qui ont contribué à améliorer les résultats des travaux du Bureau.

11. Le BSCI a coordonné ses activités avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection de sorte que chacun puisse tirer parti des effets de synergie et exécuter son mandat plus efficacement.

12. Il a également partagé ses connaissances en matière de pratiques exemplaires et de méthodes de contrôle novatrices avec d'autres mécanismes de contrôle interne du système des Nations Unies dans le cadre des réunions des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le BSCI a également collaboré étroitement avec le nouveau Bureau du Groupe des

Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système au sein du Secrétariat de l'ONU et continué à soutenir une évaluation plus large au sein du système des Nations Unies en participant au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dont le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation a assuré la présidence au cours de la période considérée.

#### IV. Obstacles aux activités du Bureau

13. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a indûment limité la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

#### V. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus

14. Le tableau 2 présente un résumé du nombre de missions et de recommandations émises par le BSCI à l'intention de diverses entités couvertes par ses activités au cours de la période considérée.

Tableau 2

##### Résumé des missions et recommandations du BSCI, par entité<sup>a</sup>

Entité	Audits	Évaluations	Enquêtes <sup>b</sup>	Total des rapports	Recommandations
<b>Secrétariat</b>					
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	–	–	4	4	–
Département des affaires économiques et sociales	2	2	2	6	21
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	1	–	3	4	9
Département de la communication globale	1	1	5	7	11
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	1	2	4	85
Département de l'appui opérationnel	1	–	6	7	3
Département des opérations de paix	–	–	3	3	7
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	–	1	–	1	5
Département de la sûreté et de la sécurité	2	–	5	7	20
Commission économique pour l'Afrique	2	3	5	10	15
Commission économique pour l'Europe	–	2	4	6	3
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	–	2	2	4	4
Cabinet du Secrétaire général	1	–	1	2	3
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1	1	–	2	5
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	–	2	3	5	3
Bureau de la déontologie	2	–	–	2	22
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	–	1	1	2	4
Bureau de l'administration de la justice	1	–	2	3	6

<i>Entité</i>	<i>Audits</i>	<i>Évaluations</i>	<i>Enquêtes<sup>b</sup></i>	<i>Total des rapports</i>	<i>Recommandations</i>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	4	1	24	29	54
Bureau des affaires de désarmement	1	–	–	1	4
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1	1	1	3	9
Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	–	1	–	1	–
Bureau des affaires juridiques	1	–	–	1	33
Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	–	1	–	1	–
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	–	–	1	1	–
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	–	–	1	1	–
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)		2	–	2	9
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	3	1	–	4	–
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	1	2	4	6
Bureau de la coordination des activités de développement	3	1	11	15	10
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	–	1	1	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	3	–	7	10	20
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	–	1	–	1	3
Bureau de lutte contre le terrorisme	1	–	1	2	5
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	1	1	5	7	5
Office des Nations Unies à Genève	3	–	–	3	18
Office des Nations Unies à Nairobi	2	–	8	10	6
Office des Nations Unies à Vienne	1	–	–	1	3
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	–	1	–	1	3
<b>Total partiel<sup>c</sup></b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>110</b>	<b>160</b>	<b>396</b>
<b>Autres entités et Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</b>					
Organisation de l'aviation civile internationale	–	–	4	4	3
Centre du commerce international	1	–	–	1	10
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	1	–	–	1	6
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	3	3	3

<i>Entité</i>	<i>Audits</i>	<i>Évaluations</i>	<i>Enquêtes<sup>b</sup></i>	<i>Total des rapports</i>	<i>Recommandations</i>
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	2	–	3	5	26
Pacte mondial des Nations Unies	–	–	1	1	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	26	–	–	26	160
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	–	–	1	1	1
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	6	–	7	13	43
Organisation mondiale du tourisme	1	–	–	1	11
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	–	1	14	15	12
Organisation mondiale de la Santé	–	–	21	21	8
<b>Total partiel<sup>c</sup></b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	<b>92</b>	<b>310</b>

<sup>a</sup> À l'exclusion des rapports et recommandations relatifs aux opérations de paix.

<sup>b</sup> Le BSCI a reçu 822 signalements de comportement répréhensible (à l'exclusion des questions relatives aux opérations de paix). Après évaluation dans le cadre de la procédure d'admission, 163 (20 %) ont fait l'objet d'une enquête, 397 (48 %) ont été ou sont en passe d'être renvoyés à d'autres entités du Secrétariat ou redirigés vers des organisations autres que le Secrétariat, 230 (28 %) ont été classés pour information et 32 étaient en cours d'examen.

<sup>c</sup> Un seul rapport d'audit ou d'évaluation peut être adressé à plusieurs entités. Ces rapports n'ont été comptés qu'une seule fois lors de l'établissement des totaux partiels. En outre, certaines recommandations formulées à l'intention des entités du Secrétariat concernent des missions de contrôle relatives à d'« autres entités », de sorte que les totaux partiels peuvent ne pas correspondre. Une liste plus complète des rapports publiés et des recommandations émises et clôturées au cours de la période considérée figure dans l'additif au présent rapport.

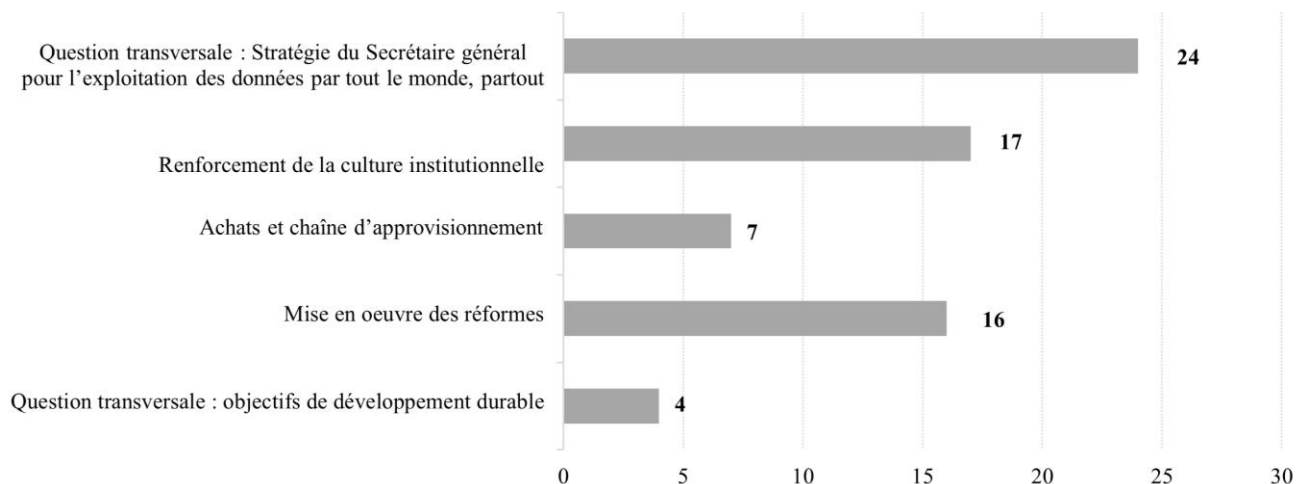
## A. Couverture des entités du Secrétariat de l'ONU

15. Au cours de la période considérée, le BSCI a réalisé au total 160 missions (39 audits, 11 évaluations et 110 enquêtes) portant sur un ou plusieurs de ses domaines prioritaires dans des entités du Secrétariat (à l'exclusion des opérations de paix et d'autres entités), qui ont donné lieu à 396 recommandations d'action. On trouvera ci-après des résumés des missions (voir figure I) et des risques traités par les recommandations découlant de ces missions dans les domaines prioritaires du BSCI (voir figures II à VII).

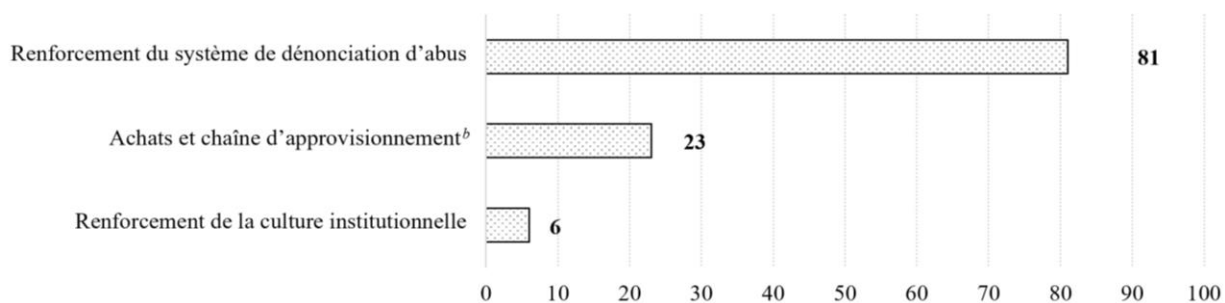
Figure I  
**Résumé de la couverture par le BSCI des domaines prioritaires du Secrétariat<sup>a</sup>**

(Nombre de missions)

**a) Audits et évaluations**



**b) Enquêtes**



<sup>a</sup> Certaines missions couvrent plus d'un domaine prioritaire.

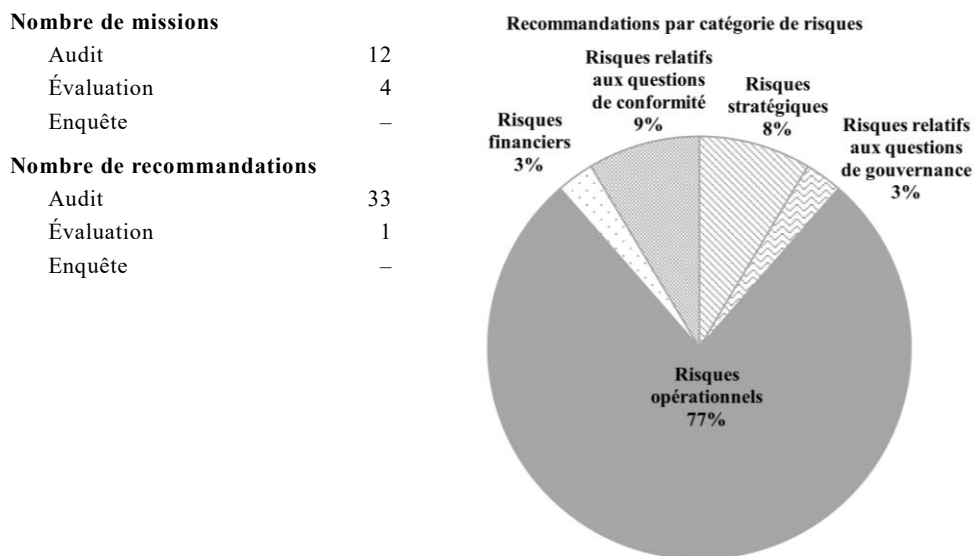
<sup>b</sup> Comprend les cas de fraude et de corruption des partenaires d'exécution.

**1. Mise en œuvre des réformes des piliers gestion et développement**

16. Au total, 16 missions (12 audits et 4 évaluations) ont porté sur des questions liées aux réformes des piliers « gestion » et « développement » et ont donné lieu à 34 recommandations d'amélioration, principalement axées sur les risques susceptibles d'influer sur la planification, la mise en œuvre et le respect des différents aspects des réformes (classés en risques stratégiques, opérationnels et de conformité, respectivement, dans la figure II).



Figure II  
Couverture par le BSCI des réformes des piliers gestion et développement



#### Principaux résultats du pilier développement

17. À l'appui de la réforme du pilier développement, la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a évalué le soutien apporté par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à la cohérence des conseils stratégiques fournis par les entités des Nations Unies (IED-23-019). L'évaluation a montré que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient mobilisé et exploité efficacement les compétences pertinentes de manière à harmoniser l'élaboration intégrée et cohérente des politiques avec les besoins des États Membres. Grâce aux conseils sur les politiques que leur ont donnés les entités des Nations Unies, les autorités des pays hôtes ont pu être mieux à même de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, les approches politiques intégrées ont parfois été entravées par des obstacles structurels et des moyens limités de collaborer sur des approches stratégiques. Cette situation s'expliquait en partie par la disparité des modalités de financement et de la programmation des entités des Nations Unies, par les déficits de financement et par le manque de compétences liées aux questions normatives et l'absence de méthodes intégrées. Le BSCI n'a pas émis de recommandations mais a conseillé au Bureau de la coordination des activités de développement de déterminer à partir d'évaluations fondées sur des données probantes les effets que le manque de financement a sur la capacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'offrir et de fournir des conseils stratégiques cohérents ; et de continuer à rechercher de plus grandes possibilités de collaboration et de synergies avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de combler le déficit de ressources.

18. Lors de l'examen triennal (IED-23-020) de la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'évaluation précédente<sup>2</sup> du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, il a été établi que celle de la recommandation visant à renforcer les mécanismes de coordination interinstitutions avait contribué à mieux assurer la responsabilité en matière de résultats en sensibilisant les entités du système des Nations Unies aux priorités des pays les moins

<sup>2</sup> E/AC.51/2021/2.

avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et en encourageant l'intégration de ces priorités dans leurs plans de travail, leurs cadres et leurs activités sur le terrain. Le Bureau a également appliqué la recommandation visant à renforcer la gestion des connaissances, ce qui a permis d'améliorer sensiblement le stockage, la gestion et le partage des informations en son sein, d'accroître l'efficacité des axes de travail et de renforcer l'organisation et la gestion des tâches, en particulier pour les manifestations de grande envergure. Deux recommandations (relatives à une stratégie globale de plaidoyer et à l'intégration systématique du genre et des droits humains dans le travail du Bureau et ses publications) n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre.

19. Lors de l'audit de la gestion du Bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes et des bureaux des coordonnateurs résidents en Colombie, au Guatemala et au Panama (2024/026), le BSCI a conclu que les bureaux dirigeaient et facilitaient la coordination avec les autorités du pays hôte et assuraient une direction et un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies, aux comités directeurs mixtes nationaux-Nations Unies et aux groupes de résultats stratégiques. Toutefois, il y a lieu de renforcer le positionnement des groupes de résultats stratégiques afin de faciliter la coordination des priorités définies dans les cadres entre les parties prenantes. La visibilité des coalitions thématiques doit être améliorée afin d'accroître leur valeur ajoutée dans le renforcement des synergies et de la cohérence des Nations Unies au niveau régional. Deux recommandations portaient sur les risques liés à la planification stratégique et trois sur les risques opérationnels liés à la gestion des risques, à l'approbation des projets et à la formation obligatoire.

#### *Principaux résultats du pilier gestion*

20. Au cours de la période considérée, la Division d'audit interne a émis 22 recommandations (4,5 % de l'ensemble des recommandations d'audit) visant à renforcer la responsabilité par l'exercice transparent de la délégation de pouvoirs. Les résultats des audits spécifiques réalisés auprès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2023/063), de l'Office des Nations Unies à Nairobi (2023/065), de l'Office des Nations Unies à Genève (2023/071), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2024/001) et de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2024/015) ont montré que, globalement, le nouveau cadre de délégation de pouvoirs a favorisé l'exécution des programmes et accru l'efficacité. Les contrôles relatifs à la gestion des subdélégations devaient être renforcés, notamment par un meilleur alignement des pouvoirs sur les responsabilités et les rôles connexes d'Umoja. Les entités devaient améliorer leur suivi des résultats par rapport aux indicateurs établis. Il fallait également établir des rapports et assurer un suivi en temps voulu des exceptions aux instructions administratives relatives aux ressources humaines.

21. Lors de l'audit de la gestion des réformes au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2023/075), il a été constaté que le Bureau avait lancé plusieurs réformes et processus de changement afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Toutefois, la supervision a été insuffisante et les rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des processus de changement n'ont pas été clairement définis. La décision de délocaliser certaines fonctions et certains postes du Siège n'était pas étayée par des arguments suffisamment convaincants, et aucune analyse détaillée des incidences financières à court et à long terme de la délocalisation n'avait été effectuée. Cinq des six recommandations portaient sur les risques opérationnels liés au personnel et à la localisation des fonctions du Bureau.

22. Le BSCI a également continué à soutenir les efforts visant à renforcer l'évaluation au sein du Secrétariat, en fournissant des orientations méthodologiques et un soutien en matière d'assurance qualité aux entités du Secrétariat et à l'ensemble de l'Organisation, notamment grâce à une collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et à un meilleur échange de connaissances en matière d'évaluation dans le cadre de la production de bulletins d'information et de rapports de synthèse sur l'évaluation.

## 2. Renforcement de la culture institutionnelle

23. Au total, 115 missions (15 audits, 2 évaluations et 98 enquêtes) ont porté sur des questions liées à la culture organisationnelle. Ces missions ont donné lieu à 152 recommandations axées sur les risques de faute professionnelle et de non-respect des politiques (tous deux classés dans la catégorie des risques de non-conformité à la figure III) et sur la mise en œuvre inefficace de programmes ou d'initiatives visant à renforcer la culture organisationnelle (classés dans la catégorie des risques liés aux opérations).

Figure III

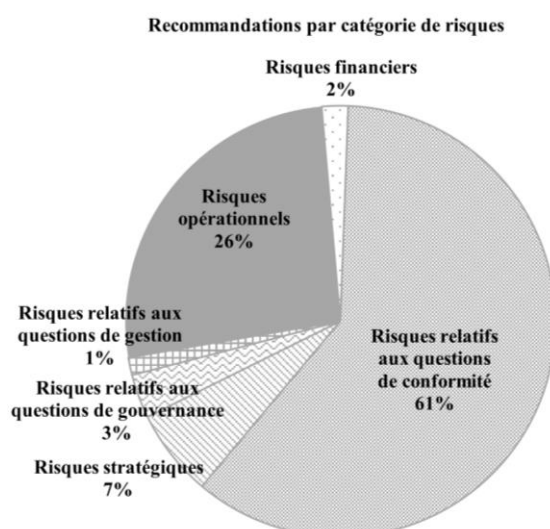
### Couverture par le BSCI de la culture institutionnelle

#### Nombre de missions

Audit	15
Évaluation	2
Enquête	98

#### Nombre de recommandations

Audit	68
Évaluation	4
Enquête	80



#### Principaux résultats

24. L'audit du dispositif de transparence financière géré par le Bureau de la déontologie (2023/097) a permis de conclure qu'il contribuait efficacement à déceler et à gérer à l'avance des conflits d'intérêts. Toutefois, les entités n'ont pas systématiquement identifié les membres du personnel se trouvant dans une situation présentant des conflits d'intérêts à haut risque en vue de sa participation au dispositif, et les chefs d'entités n'ont pas suffisamment suivi la formation obligatoire en matière de déontologie. Le BSCI a formulé 11 recommandations visant à améliorer le respect et la mise en œuvre du dispositif.

25. Lors de l'audit de la fonction de conformité au sein du Département de la sûreté et de la sécurité (2023/078), le BSCI a formulé neuf recommandations visant à faciliter la planification, la coordination et le suivi par le Département de la mise en œuvre des politiques et procédures de sécurité types dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

26. Dans l'évaluation de la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/78/225), le BSCI a constaté qu'en menant à bien le projet, l'ONU avait augmenté ses capacités, comme prévu, et réalisé des économies significatives au titre de la location de bureaux et d'autres dépenses de fonctionnement. Le projet avait également renforcé la continuité et la résilience des activités de l'Organisation et contribué à la durabilité environnementale en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, la gestion souple de l'espace de travail n'avait manifestement pas permis d'améliorer la productivité et le bien-être du personnel, et les problèmes existants liés au bruit, au manque d'intimité et à l'insuffisance des espaces clos pourraient, s'ils ne sont pas résolus, nuire à la productivité et au bien-être du personnel. Pour résoudre ces derniers, il faudrait revoir la conception de l'espace tout autant que les comportements du personnel dans les espaces à gestion souple. Le BSCI a formulé deux recommandations pour faire face aux risques opérationnels liés à la détermination et à la mise en œuvre de niveaux d'occupation optimaux tout en tenant compte des questions de bruit et de respect de la vie privée.

27. Dans son évaluation des méthodes de travail du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (IED-23-014), dans le cadre d'une évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de la cohérence des résultats obtenus par le Mécanisme dans l'exercice de ses fonctions résiduelles, le BSCI a formulé deux recommandations visant à remédier aux risques opérationnels et à s'assurer que le Mécanisme utilise les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de la fermeture des bureaux extérieurs et de la réorganisation des fonctions d'appui aux clients. Deux autres recommandations portaient sur la gouvernance et les risques stratégiques liés à la clarification des attributions et fonctions en matière de réinstallation des personnes acquittées et libérées et au renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies.

28. Si l'on exclut les rapports relatifs à la fraude dans le domaine des achats et des partenaires d'exécution (abordés ci-dessous dans la section consacrée à la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement), le BSCI a reçu, au cours de la période considérée, 472 rapports concernant des entités du Secrétariat, dont 107 ont fait l'objet d'une enquête, 193 ont été ou sont renvoyés à d'autres entités, 155 ont été déposés pour information et 17 sont toujours en cours d'examen. Les problèmes les plus fréquemment signalés sont les conduites prohibées<sup>3</sup> (60 %), les questions liées au personnel (49 %), ainsi que la fraude et la corruption (23 %). Le BSCI a publié 98 rapports d'enquête concernant des entités du Secrétariat au cours de la période considérée (sans compter les rapports relatifs à la fraude en matière de passation de marchés et de partenaires d'exécution, qui sont présentés dans la section suivante).

29. C'est ainsi que l'affaire n° 0414/22 concernait un rapport selon lequel un membre du personnel avait soumis des notes de frais officielles pour des dates de voyage qui entraient en conflit avec d'autres périodes de voyage et de congé. Le BSCI a trouvé des preuves de fraude dans 23 rapports de frais de voyage, ce qui représente une perte totale estimée à 117 633 dollars pour l'Organisation.

30. Dans l'affaire n° 0699/22, concernant un rapport sur une activité extérieure non autorisée d'un membre du personnel, le BSCI a constaté que ce dernier avait, sans autorisation, publié plusieurs ouvrages, en bénéficiant d'informations exclusives de l'ONU obtenues dans le cadre de son service à l'ONU.

31. L'affaire n° 0038/24 concernait un rapport selon lequel un membre du personnel avait fait de fausses déclarations lorsqu'il s'était porté candidat à un nouveau poste,

---

<sup>3</sup> Une plainte peut contenir plusieurs types de fautes possibles. Les comportements interdits comprennent la discrimination, le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir.

le BSCI ayant constaté que le membre du personnel avait omis de révéler qu'il avait précédemment fait l'objet d'une enquête et été sanctionné d'une mesure disciplinaire à la suite d'une instance disciplinaire. En outre, le BSCI a établi que le membre du personnel n'avait pas obtenu un certificat d'aptitude médicale, critère obligatoire à remplir pour son poste, pendant une période de 10 ans.

32. Parmi les cas d'enquête sur des conduites prohibées figure l'affaire n° 0130/22, qui concernait un rapport selon lequel un membre du personnel avait créé un cadre de travail intimidant, hostile et offensant et en avait harcelé d'autres. Le BSCI a constaté qu'il s'était comporté de manière agressive à l'égard de fonctionnaires et avait tenté de mettre fin à l'emploi de l'un d'entre eux en qualifiant de manière injustifiée son comportement professionnel d'insatisfaisant, en le soumettant à des prorogations d'engagement de courte durée et en inventant de toutes pièces une plainte non étayée pour conduite répréhensible.

33. L'affaire n° 0103/24 concernait un rapport selon lequel un membre du personnel avait été victime de discrimination raciale, impliquant des employés d'un fournisseur travaillant dans les locaux des Nations Unies. Plus précisément, il a été rapporté que les employés du fournisseur avaient fait du bruit en direction d'un membre du personnel, ce que ce dernier avait interprété comme une ridiculisation de son origine ethnique.

34. L'affaire n° 1055/22 concernait une série de plaintes alléguant divers incidents de harcèlement, de discrimination et d'abus de pouvoir de la part d'un supérieur hiérarchique. Le BSCI a constaté que les actions du superviseur étaient perçues par le personnel comme intrusives, humiliantes et intimidantes, et que le superviseur avait tenu des propos discriminatoires sur le plan du genre. Le BSCI a également constaté que le superviseur, après avoir été informé des plaintes, avait cherché à déterminer l'identité des plaignants, malgré les instructions de la direction de ne pas le faire.

35. Au sujet de toutes les affaires, le BSCI a transmis ses constatations au décideur concerné, y compris le Bureau des ressources humaines et le Bureau des affaires juridiques pour suite à donner.

36. Le BSCI a également soutenu les efforts déployés par l'Organisation pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. En collaboration avec la Conseillère spéciale pour l'éradication du racisme sur le lieu de travail et le Bureau de la lutte antiraciste, les enquêteurs du BSCI ont reçu une formation sur les enquêtes relatives aux allégations de racisme et de discrimination raciale. Le BSCI a participé aux discussions sur l'examen des politiques et processus de l'Organisation en matière de responsabilité, de justice interne et de ressources humaines. Il continuera à travailler en étroite consultation avec la Conseillère spéciale et avec d'autres services compétents du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour s'assurer que ses enquêtes tiennent compte de la stratégie de l'Organisation en matière de lutte contre le racisme et s'y conforment.

37. La Division des investigations a continué à faciliter la formation sur la circulaire du Secrétaire général sur la lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité ([ST/SGB/2019/8](#)) afin de renforcer les ressources du fichier des membres non professionnels de l'Organisation et la capacité de la direction de convoquer des groupes d'établissement des faits pour enquêter sur les plaintes pour conduite prohibée.

### **3. Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement**

38. Au total, 30 missions (7 audits et 23 enquêtes) ont porté sur des questions liées à la gestion des marchés publics et de la chaîne d'approvisionnement. Le BSCI a formulé 69 recommandations d'amélioration, principalement axées sur les risques liés

au non-respect des politiques d'achat et à l'inefficacité des activités d'achat (classés, respectivement, comme risques liés au respect des règles et aux opérations dans la figure IV).

Figure IV

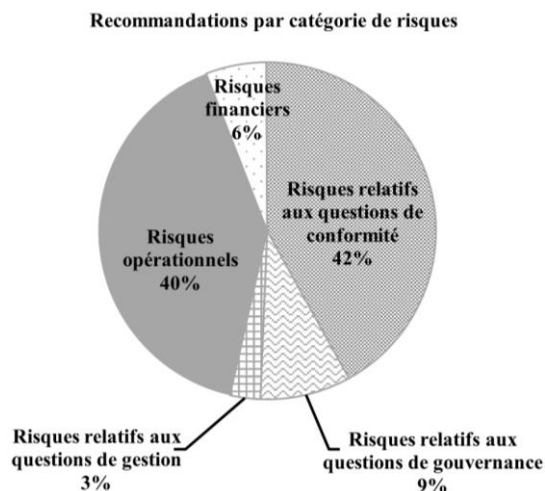
### Couverture par le BSCI de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement

#### Nombre de missions

Audit	7
Évaluation	–
Enquête	23

#### Nombre de recommandations

Audit	43
Évaluation	–
Enquête	26



#### Principaux résultats

39. Dans son audit de la passation de marchés au Programme des Nations Unies pour l'environnement (2023/029), le BSCI a conclu à la nécessité d'améliorer la planification de la passation de marchés et le suivi des prestations, six des sept recommandations visant à remédier aux risques de gestion et aux risques opérationnels liés aux attributions et fonctions du personnel impliqué dans la passation de marchés, à la planification de la passation de marchés, à la sélection des prestataires de services et à la gestion des prestations des fournisseurs.

40. Dans l'audit de la passation et de la gestion de certains contrats (2023/046), qui portait sur l'ensemble du Secrétariat, il a été conclu que la passation des marchés de services informatiques et de services de communication n'avait pas été suffisamment concurrentielle et que l'évaluation des besoins effectuée pour définir les critères de l'appel d'offres n'avait pas été fondée sur des données fiables. En outre, les prestations des entrepreneurs n'avaient pas été correctement évaluées et il existait des remises non perçues, estimées par le BSCI à 2,5 millions de dollars, pour lesquelles le Bureau de l'informatique et des communications avait formulé une demande de remises sur volume applicables aux montants facturés pour les années antérieures. Sur les 12 recommandations émises, 6 visaient à remédier aux risques opérationnels liés à l'évaluation des besoins, à la planification des achats et à la gestion des contrats, et 2 concernaient les économies et le recouvrement des coûts.

41. Dans son audit du bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en République démocratique du Congo (2023/041), le BSCI a jugé de la nécessité de renforcer certains aspects de la planification, du suivi des prestations et de la gestion des projets, l'une des six recommandations visant à s'assurer que : a) les partenaires d'exécution ont été sélectionnés en temps opportun ; b) les justifications de l'absence de sélection par mise en concurrence et tous les autres aspects du processus de sélection ont été clairement établis ; c) des évaluations des capacités financières ont été réalisées et les partenaires d'exécution ont été sensibilisés aux questions de gestion financière, le cas échéant.

42. L'audit du dispositif de délégation des pouvoirs à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2024/015) a débouché sur une recommandation visant à répondre à la nécessité pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSUDC d'examiner et de définir clairement les pouvoirs délégués aux bureaux extérieurs en matière de passation de marchés et de mettre en place des mécanismes permettant de revoir et de modifier le niveau de délégation de pouvoirs, le cas échéant.

43. Lors de l'audit du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (2024/016), il a été constaté que l'évaluation des prestations des fournisseurs devait être renforcée et les enseignements tirés de la gestion des contrats, pleinement pris en compte. Les huit recommandations étaient axées sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité opérationnelles, notamment en veillant à ce que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient parachevés et à ce que des plans d'action clairement définis soient élaborés pour remédier aux problèmes liés à ces prestations.

44. Lors de l'audit des projets de rénovation de l'Africa Hall et de construction d'un centre pour les visiteurs à la Commission économique pour l'Afrique (2024/023), il a été noté que la Commission économique pour l'Afrique avait mis en œuvre des recommandations antérieures du BSCI visant à renforcer la gestion des risques (notamment en veillant à ce que le personnel du Groupe des achats soit dûment certifié) et à établir des indicateurs de performance clés pour les différentes étapes du processus de passation de marchés. Les trois recommandations issues de l'audit visaient à améliorer la gouvernance du processus de transfert afin de permettre une transition sans heurt de la rénovation à l'exploitation de l'Africa Hall.

45. Lors de l'audit du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2024/031), il a été constaté que la Commission s'était heurtée à des difficultés qui avaient entraîné un retard dans la phase 1 du projet. L'audit a débouché sur deux recommandations, dont l'une invitait la Commission à procéder à une évaluation détaillée afin d'améliorer les résultats et d'éviter de nouveaux retards au cours de la phase 2.

46. Au cours de la période considérée, la Division des investigations a reçu 63 rapports relatifs à des fraudes en matière de marchés publics (à l'exclusion de ceux concernant les opérations de paix), dont 13 ont fait l'objet d'une enquête, 36 ont été ou sont en passe d'être transmis à d'autres entités, 11 ont été déposés pour information et 3 sont toujours en cours d'examen. Les problèmes les plus fréquemment signalés sont les irrégularités de procédure (33 %), les conflits d'intérêts non déclarés (16 %) et les litiges contractuels (10 %).

47. C'est ainsi que l'affaire n° 0340/23 concernait un rapport selon lequel un membre du personnel s'était livré à une fraude. Le BSCI a constaté que l'agent avait créé et approuvé des bons de commande frauduleux émis à l'intention de deux prétendus consultants, ce qui avait entraîné le paiement d'un montant total de 40 600 dollars. En outre, le BSCI a établi que le membre du personnel avait fait de fausses déclarations sur ses antécédents professionnels, avait exercé des activités extérieures et utilisé l'emblème et le papier à en-tête de l'Organisation dans une correspondance privée sans autorisation. La personne visée a démissionné pendant l'enquête. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner.

48. L'affaire n° 0328/23 concernait un rapport selon lequel une société, engagée pour fournir du carburant, des rations alimentaires et des services associés à deux missions de maintien de la paix, avait rompu son contrat. L'Organisation n'a pas été

en mesure de recouvrer les pertes encourues lors de la mise en œuvre des garanties de bonne fin, la banque censée être impliquée dans l'émission de ces garanties ayant été mise en liquidation. Lors de l'enquête, le BSCI a constaté que les garanties de prestation étaient probablement frauduleuses.

49. L'affaire n° 0705/21 concernait un rapport selon lequel un membre du personnel avait falsifié des factures relatives à une retraite et avait conservé les fonds détournés. Au cours de l'enquête, le BSCI a trouvé des éléments de preuves indiquant qu'il avait obtenu et soumis des factures gonflées pour les services reçus et qu'il avait conservé le reliquat.

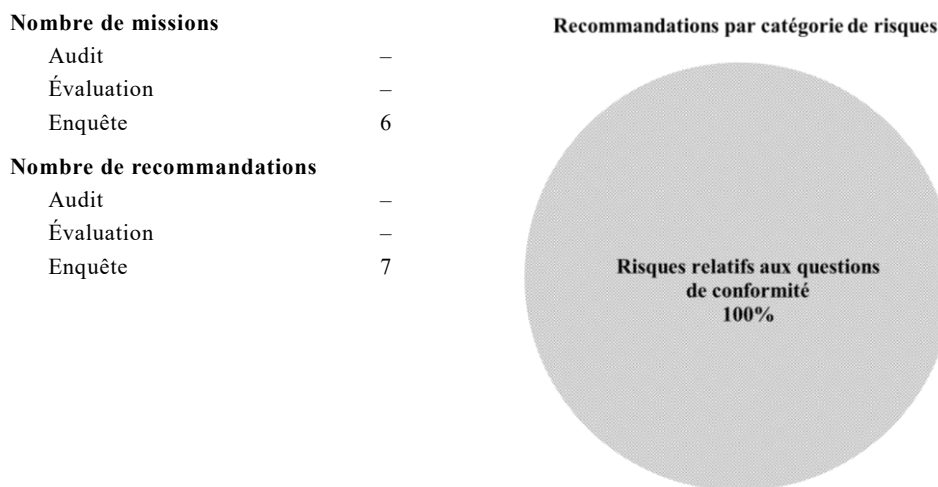
50. Dans l'affaire n° 0923/22, le BSCI a enquêté sur des allégations selon lesquelles un titulaire de contrat de service avait détourné les indemnités journalières de certains participants à des ateliers et demandé des frais à une entreprise et à une organisation locale pour les enregistrer en tant que fournisseurs. Le contrat de l'intéressé a été résilié avant la fin de l'enquête.

#### 4. Protection contre les représailles

51. Le BSCI a reçu du Bureau de la déontologie deux renvois pour des enquêtes sur la protection contre les représailles, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés (ST/SGB/2017/2/Rev.1). Les deux enquêtes ont été menées à bien. Le BSCI a également continué à participer activement à l'examen du cadre de mise en œuvre de la politique de l'ONU relative à la protection contre les représailles, comme indiqué dans la circulaire.

Figure V

#### Couverture par le BSCI de la protection contre les représailles



52. Dans l'affaire n° 0005/23, concernant une demande de protection contre les représailles, le BSCI a enquêté sur une plainte selon laquelle un membre du personnel avait été réaffecté à une autre fonction et avait vu son titre fonctionnel modifié en guise de représailles pour avoir coopéré à un audit du BSCI. L'enquête a révélé que la réaffectation de l'agent et la modification de son titre étaient liées à la mise en œuvre d'une recommandation d'audit et qu'il n'existait aucune preuve permettant de relier ces décisions à la coopération de l'agent à l'audit.



53. Dans l'affaire n° 0622/22, le BSCI a enquêté sur une plainte selon laquelle un membre du personnel avait fait l'objet de plaintes malveillantes en guise de représailles pour avoir coopéré à une enquête sur une plainte d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au cours de l'enquête, le BSCI a trouvé des éléments de preuve indiquant que le membre du personnel avait été ciblé en raison de sa participation à l'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

54. Dans l'affaire n° 1124/23, le BSCI a enquêté sur une plainte selon laquelle un membre du personnel avait été poussé en guise de représailles à la démission pour avoir signalé d'éventuelles irrégularités de recrutement. Lors de l'enquête, le BSCI n'a pas déterminé l'existence d'un lien entre le rapport du membre du personnel et l'expiration de son contrat avec l'Organisation.

## 5. Question transversale : Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout

55. Au total, 24 missions (23 audits et 1 évaluation) ont porté sur des questions liées à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et donné lieu à 127 recommandations d'amélioration concernant les risques opérationnels et les risques de gouvernance (voir figure VI).

Figure VI

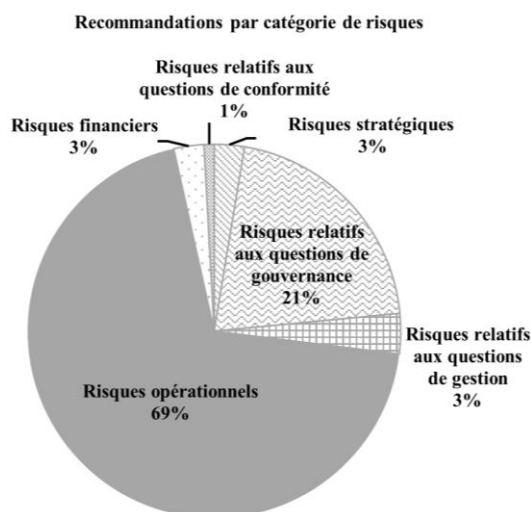
### Couverture par le BSCI de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout

#### Nombre de missions

Audit	23
Évaluation	1
Enquête	–

#### Nombre de recommandations

Audit	126
Évaluation	1
Enquête	–



#### Principaux résultats

56. Dans l'audit de la gestion et de la sécurité des sites Web et des médias sociaux au Secrétariat de l'ONU (2023/102), le BSCI a jugé nécessaire d'examiner et de mettre à jour régulièrement la base de données des comptes de médias sociaux et de renforcer la surveillance et la détection des faux comptes de médias sociaux et des faux sites Web. Il a été constaté que le Secrétariat manquait de ressources pour garantir la conformité aux normes d'accessibilité des sites Web et qu'il n'existait pas de procédures pour guider la conservation des informations publiées sur les comptes de médias sociaux. Dix recommandations ont été émises pour répondre à divers risques opérationnels et risques de gouvernance décelés lors de l'audit.

57. Dans l'audit de la gouvernance, des opérations et de la sécurité des moyens informatiques et des moyens de communication au Bureau de la coordination des

affaires humanitaires (2023/030), le BSCI a conclu qu'il fallait renforcer les capacités d'analyse des données pour assurer la prise de décision. Le Bureau ne disposait pas d'un mécanisme de gouvernance pour guider et superviser les opérations et les initiatives en matière de moyens informatiques et de moyens de communication dans le cadre des priorités stratégiques et opérationnelles et devait procéder à des évaluations de la responsabilité en matière de données dans tous les bureaux extérieurs afin de garantir une gestion sûre, éthique et efficace des données. Les 12 recommandations portaient sur ces risques, ainsi que sur d'autres risques opérationnels et risques de gouvernance.

58. Lors de l'audit du système de gestion des subventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2024/032), le BSCI a estimé nécessaire d'intégrer le système unifié de gestion des subventions du Bureau (OneGMS) à Umoja pour améliorer l'intégrité financière et l'efficacité de l'allocation des fonds. Une équipe spécialisée dans l'établissement de rapports était nécessaire pour améliorer l'utilisation efficace des plateformes de données par les utilisateurs. Les 10 recommandations visaient à remédier aux risques restants, principalement opérationnels, qui avaient été recensés.

59. Le BSCI a également poursuivi son examen de la préparation à la cybersécurité dans les entités du Secrétariat, en publiant 13 rapports consultatifs visant à renforcer les contrôles sur la gouvernance des moyens informatiques et des moyens de communication et la gestion des risques opérationnels.

60. Au-delà des aspects liés à la gouvernance des données et à la cybersécurité de la stratégie des données couverts par la Division de l'audit interne, dans l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2020-2025 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (IED-24-009), le BSCI a noté que, dans un monde de plus en plus axé sur les données, ONU-Habitat devrait tirer parti de son mandat et de ses compétences pour combler les lacunes critiques en matière de données et de connaissances urbaines, notamment en renforçant ses capacités de base en matière de données et de statistiques et la cohérence de ses pratiques et applications en matière de données. L'une des six recommandations issues de l'évaluation visait spécifiquement à résoudre ce problème.

## **6. Question transversale : objectifs de développement durable**

61. Au total, quatre missions ont porté directement sur le soutien aux objectifs de développement durable, ce qui a donné lieu à 47 recommandations couvrant un éventail de risques de différente nature (voir figure VII).

Figure VII  
Couverture par le BSCI du soutien aux objectifs de développement durable

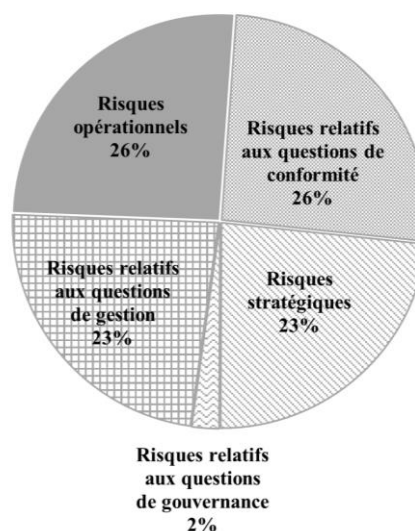
**Nombre de missions**

Audit	1
Évaluation	3
Enquête	–

**Nombre de recommandations**

Audit	2
Évaluation	45
Enquête	–

**Recommandations par catégorie de risques**



*Principaux résultats*

62. L'audit des activités de la Division de statistique visant à aider les pays à renforcer leurs systèmes statistiques nationaux (2023/056) a permis de conclure que les activités de renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux des États Membres, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable, étaient généralement conformes au mandat de la Division. Toutefois, les critères de sélection des pays participant aux projets ont entraîné l'exclusion de certains des pays les plus nécessaires en raison de leur capacité limitée. La gestion des projets, y compris les rapports financiers et la gestion des documents, devait être améliorée. Les huit recommandations du BSCI portaient sur ces risques et sur d'autres risques principalement liés à la gestion et aux opérations.

63. Dans l'évaluation du programme ordinaire de coopération technique (IED-23-007), le BSCI a constaté que le programme avait contribué de manière sensible au renforcement des capacités des États Membres et à l'élaboration des politiques, notamment par la formulation, la révision et la mise en œuvre de plans, de stratégies et de lois au niveau national. Toutefois, la coordination entre les entités des Nations Unies par l'intermédiaire du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit être renforcée, notamment en ce qui concerne le partage des enseignements tirés et l'amélioration de l'évaluation des contributions du programme aux résultats. Le BSCI a formulé quatre recommandations pour remédier à ces risques liés aux opérations et à la gestion.

64. Dans l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2020-2025 d'ONU-Habitat (IED-24-009), le BSCI a constaté que le Plan répondait aux besoins et aux priorités des parties prenantes et qu'ONU-Habitat avait contribué de manière effective à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et au renforcement des capacités des homologues gouvernementaux. Toutefois, la mise en œuvre du Plan serait améliorée grâce à une meilleure hiérarchisation et une meilleure affectation des ressources, au suivi des résultats connexes et à la clarification des responsabilités. Les six recommandations portaient sur les principaux risques stratégiques et opérationnels décrits dans le rapport.

65. Dans l'évaluation du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (IED-24-008), le BSCI a constaté que les deux bureaux avaient contribué à des résultats positifs en matière de prévention des conflits, tant dans le cadre de leurs bons offices que de leurs fonctions régionales, et qu'ils avaient également plaidé efficacement en faveur de la prise en compte des femmes et de l'environnement dans le cadre de la prévention des conflits. Néanmoins, leurs contributions seraient renforcées par une meilleure planification des travaux communs, une clarification des rôles et des responsabilités et un meilleur alignement sur la programmation des Nations Unies au niveau national. Les trois recommandations étaient axées sur l'élaboration d'une stratégie de collaboration élargie avec des groupes externes, sur l'utilisation renforcée des analyses politiques en vue de dégager les perspectives en matière de plaidoyer et sur le renforcement des partenariats avec les organisations régionales.

## **B. Couverture d'autres entités**

### **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

66. Au cours de la période considérée, le BSCI a mené au total 26 missions portant sur des questions liées aux opérations du HCR dans les pays, aux achats et à la chaîne d'approvisionnement, à la mise en œuvre des réformes et à la culture institutionnelle, et formulé 160 recommandations, dont 92 (58 %) concernaient le risque opérationnel et 26 (16 %) le risque stratégique.

67. Les missions achevées ont consisté en : a) 9 audits de siège, thématiques et des moyens informatiques et des moyens de communication ; b) 4 rapports aux entités de première ligne contenant des constatations de fond faites lors des audits thématiques réalisés en 2023 ; c) 2 audits de bureaux régionaux ; et d) 10 audits d'opérations par pays. Le rapport annuel du BSCI sur ses activités d'audit interne au sein du HCR fournit de plus amples informations<sup>4</sup>.

### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

68. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [48/218 B](#), [74/263 A](#) et [75/246](#) de l'Assemblée générale, le BSCI reste le seul organe de contrôle interne du Secrétariat et des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

69. Au cours de la période considérée, le BSCI a mené au total six missions d'audit, axées sur des questions liées à la gouvernance et à la gestion des données, au renforcement de la culture institutionnelle et à la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, et formulé 41 recommandations, dont 32 (78 %) concernaient les risques opérationnels. Le BSCI a également publié sept rapports d'enquête concernant la Caisse.

### **Autres entités n'appartenant pas au Secrétariat**

70. Au cours de la période considérée, le Bureau a fourni des services de contrôle à diverses entités extérieures au Secrétariat, en publiant cinq rapports d'audit (notamment au Centre du commerce international, au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à

---

<sup>4</sup> Le rapport sur les activités du HCR en 2023/24 n'est pas encore disponible ; le rapport sur les activités du HCR en 2022/23 l'est dans le document [A/AC.96/74/7](#).

l'Organisation mondiale du tourisme) et 47 enquêtes (notamment à l'Organisation de l'aviation civile internationale, au Programme des Nations Unies pour le développement, au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Pacte mondial des Nations Unies, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à l'Organisation mondiale de la Santé). On trouvera une liste de ces activités dans l'additif du présent rapport ([A/79/309 \(Part I\)/Add.1](#)).

## VI. État d'avancement des recommandations du BSCI

71. Le BSCI a publié 252 rapports d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, contenant 706 recommandations, à l'intention de 51 entités du Secrétariat et d'autres organisations concernées par ses travaux (hors opérations de paix).

72. Presque toutes les recommandations (702 sur 706, soit 99,4 %) ont été acceptées. Au cours de la période considérée, 707 recommandations ont été clôturées (dont 58 % avaient été reportées des périodes précédentes). Le BSCI continuera à collaborer avec la direction pour soutenir le processus de clôture des recommandations, afin que les risques relevés par les activités du BSCI soient traités plus rapidement et plus efficacement. On trouvera une analyse détaillée des tendances concernant l'application des recommandations dans l'additif du présent rapport ([A/79/309 \(Part I\)/Add.1](#)).

## VII. Rapports demandés

### A. Activités de construction

73. Conformément aux résolutions [71/272 A](#), [74/263 X](#) et [75/253 X](#), le BSCI continue d'exercer son contrôle sur le projet de rénovation de l'Africa Hall dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP à Bangkok. On trouvera aux paragraphes 44 et 45 du présent rapport des informations concernant les principales constatations du Bureau.

### B. Achats

74. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [73/275](#), [74/256](#) et [75/247](#) de l'Assemblée générale, le BSCI s'emploie toujours plus activement à contrôler les activités d'achat. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 38 à 50 du présent rapport.

### C. Autres rapports

75. Le BSCI a publié cinq autres rapports de contrôle à l'intention des organes directeurs, à savoir : trois rapports du BSCI sur l'évaluation de l'examen triennal ; un rapport du BSCI sur l'évaluation de la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ; et un rapport du BSCI sur l'évaluation des méthodes de travail du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.